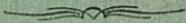
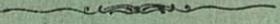


LE
PEUPLE
ET LE
SUFFRAGE UNIVERSEL

PAR
Jean VOLDERS



BROCHURE VENDUE
au bénéfice de la propagande du Parti Ouvrier



GAND
IMPRIMERIE J. FOUCAERT, RUE D'OOSTACKER,

—
1890

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

1911

LE PEUPLE

ET LE

SUFFRAGE UNIVERSEL

La loi pour tous

Il y a tant de lois en Belgique, les unes faites depuis 1830, les autres provenant de la succession des gouvernements d'autrefois, que des juriconsultes vieux comme les chemins et habitués à passer les trois quarts de leur vie dans la poussière des gros bouquins sont à tout moment pris en défaut lorsqu'ils ont à répondre à telle ou telle question.

Il y a tant de lois en Belgique, qu'un tribunal suprême, la Cour de cassation, composé de tous les sédentaires de la magistrature, est chargé de les interpréter afin d'éviter qu'elles se contredisent et que l'une déclare nul ce que l'autre proclame bon.

Toutes ces lois, aussi nombreuses que les grains de sable du rivage ou les étoiles du firmament, sont obligatoires pour *tous* les Belges, sans distinction de rang ou de fortune, d'âge ou de profession, de culte ou de domicile. Nul ne peut même les ignorer — si difficile que cela soit — sans faire désagréable connaissance avec le procureur et l'huissier, le juge et le gendarme.

La Constitution ou loi fondamentale du pays affirme, en son article VI, que tous les Belges sont égaux devant la loi. Donc celle-ci est la même pour tous, ou tout au moins elle devrait l'être si elle n'avait souvent des indulgences pour ceux qui ont argent, influence ou titre.

Dès lors, puisqu'une fois la loi faite tous les citoyens doivent s'y soumettre, il serait juste que les personnages chargés de la voter, prétendument au nom du pays, fussent désignés par tous les citoyens et même que ceux-ci fussent appelés à accepter ou à rejeter, par le grand vote populaire appelé *Referendum*, l'ouvrage législatif exécuté en leur nom et pour leur compte par leurs représentants. Il n'en est pas ainsi, malheureusement, et tout ce qu'on raconte sur la soi-disant *égalité des Belges devant la loi* n'est en réalité que de la très mauvaise plaisanterie.

Tous les Belges sont égaux lorsqu'il s'agit de subir la loi, ils ne le sont pas quand il faut la créer ou l'adopter.

Le droit de vote pour tous

Une nation n'est autre chose qu'une très nombreuse société, composée de gens de différentes professions, exerçant divers métiers, pratiquant de multiples industries, se livrant à des commerces variés ou vivant, comme une masse d'oisifs et de parasites, du travail d'autrui. Les lois sont simplement les règlements destinés à régler les rapports de toutes ces personnes entre elles.

Si ces règlements, auxquels on ne peut désobéir sous peine d'amende ou de prison, sont faits par des représentants choisis par tout le monde, ils seront acceptables pour tous. Si, au contraire, ils sont arrangés ou élaborés par quelques-uns, ils seront nécessairement favorables à ceux-ci et défavorables à la foule des autres.

C'est exactement cette dernière situation qui se présente en Belgique.

Pour être électeur, c'est-à-dire pour imposer des règlements ou lois à son choix, *pour être le maître*, en un mot, il faut payer par an vingt florins ou quarante deux francs trente-deux centimes d'impôt.

En payant annuellement quarante deux francs de contributions, on est donc tout en Belgique; on a le pouvoir de disposer selon son goût des gens et des choses, des ressources publiques et de l'avenir du pays.

Aussi voyons-nous la Belgique gouvernée au plus grand profit des quelques milliers de *censitaires*, ou contribuables payant le *cens électoral* de vingt florins, et au plus grand détriment des centaines et des centaines de milliers de non censitaires.

Le pinson quand il construit son nid, le lapin quand il creuse sa garenne, le ver-à-soie lorsqu'il fait son cocon travaillent pour eux ou leurs petits et non pour d'autres animaux. Les bourgeois censitaires ont imité cet exemple et ils se sont bâtis chez nous, grâce à leur droit électoral, un logis fort commode et fort agréable pour eux, mais qui n'est pas pour plaire autant au très grand nombre de ceux qui sont dépouillés audacieusement de leurs droits et obligés de loger où et comme ils peuvent, très mal généralement.

C'est déjà trop que, dans un pays, quelques favorisés, quelques habiles et quelques pillards aient par la possession de leur fortune une part énorme de bien-être et de superflu, sans qu'ils privent de plus les pauvres diables de leurs droits politiques et aggravent encore l'infériorité dans laquelle ceux-ci végètent.

Puisque la loi commande à tous, puisqu'on dit que tous les Belges doivent être égaux dans leur pays, il faut que tous aient le droit de vote et puissent participer à la confection des lois.

Ils sont maîtres de tous

Rien n'est plus vrai que de déclarer que ceux qui votent la loi sont les maîtres.

C'est la loi qui règle le service militaire et qui enlève en pleine jeunesse à ses parents, à ses affections et à son métier, le fils de l'ouvrier, du paysan, de l'employé ou du petit boutiquier, alors qu'elle laisse tranquillement à ses distractions et à ses bamboches le fils du gros bourgeois.

C'est la loi qui forcera le premier à tuer ou à être tué, et c'est la loi aussi qui laissera l'autre bien à l'aise en son logis.

C'est la loi qui établit quels sont les impôts à préle-

ver sur ce qui est indispensable à l'alimentation, au vêtement, à la vie elle-même; c'est elle qui fait, par ces impositions désignées sous le nom *d'impôt de consommation*, augmenter le prix du pain, de la viande ou des habits.

C'est la loi qui indique comment et par qui les contributions seront payées; c'est elle qui désigne l'emploi des centaines de millions de francs produits par ces contributions.

C'est la loi qui transforme annuellement en soldats quinze mille jeunes hommes, c'est elle qui consacre chaque année les *cinquante millions de francs* du budget ordinaire de la guerre à de ruineuses dépenses militaires.

C'est la loi qui veut que *chaque année* on alloue à un seul fonctionnaire, au roi, **trois millions trois cent mille francs**, somme équivalente aux ressources annuelles de **trois mille ménages de petites gens**, autrement dit à la population d'une ville de douze à treize mille âmes.

C'est au nom de la loi que les ministres, chefs des grands services de l'Etat, accordent des traitements de quinze ou seize mille francs par an, soit de quarante à cinquante francs par jour, aux directeurs, aux administrateurs des services ministériels, tandis qu'ils jettent aux misérables gardes-barrières ou surveillants, pour un long et dangereux travail, un franc ou un franc vingt par jour, trois cents ou trois cent cinquante francs par an, *cinquante fois moins* que les émoluments des premiers. Ce sont ces mêmes ministres qui, pour deux francs cinquante ou trois francs par jour, exigent une besogne de confiance fatigante, et souvent dangereuse, de ces milliers de petits employés, de facteurs, gardes-convois, douaniers, piqueurs et autres agents mal rétribués.

C'est la loi, rappellerons-nous, pour clore cette liste qu'on allongerait à volonté, qui fait du ministre de la guerre, le fournisseur de remplaçants militaires de la bourgeoisie et l'acheteur officiel de chair humaine. C'est elle, toujours, qui envoie au dépôt de mendicité, à la maison de correction ou à la prison, les jeunes et les

vieux déshérités pour qui la place manque dans les orphelinats et les hospices, pour qui l'Etat n'a pas un abri alors cependant qu'il consacre des sommes énormes à construire des prisons et des gendarmeries, à salarier des gendarmes, des geôliers et des espions.

Par la loi, qu'elle fabrique à sa guise, la bourgeoisie censitaire, maîtresse de tout, opprime et dépouille tout le monde; la justice et l'intérêt de la nation veulent la fin de cette domination bourgeoise : il faut par le droit de vote pour tous, par le Suffrage universel que la véritable nation, composée de l'ensemble des citoyens, ait seule la toute puissance électorale.

Les Bourgeois révolutionnaires

Etre dépourvu du droit de suffrage équivalut donc pour le peuple à être privé de la possibilité de gérer ses affaires et d'apporter à sa situation les remèdes qu'elle exige.

Sans le droit de vote, les citoyens d'un pays sont livrés pieds et poings liés au bon ou plutôt au mauvais vouloir des privilégiés politiques, dont ils ont à subir toutes les exigences et à supporter tous les caprices.

Avec le droit de vote, un peuple peut introduire dans sa législation et son administration les progrès admis par la majorité, s'occuper de faire disparaître les abus qui choquent l'équité et la raison, se livrer à l'amélioration constante de son sort.

Sans le droit de vote, il n'a qu'à se plaindre, gémir, souffrir ou se révolter, puisque ceux dont la domination lui est insupportable ou odieuse disposent de la toute puissance que l'électorat leur confère.

En possession du Suffrage universel, libre d'utiliser pour le bien de tous cette grande force démocratique, le peuple s'efforcera d'en faire un usage pratique et efficace, tandis que s'il en est dépouillé, il sera légitimement autorisé à croire que pour se débarrasser de l'autorité que la bourgeoisie lui impose révolutionnairement, il n'y a d'autres remèdes que ceux qualifiés de révolutionnaires par les dirigeants, en insurrection permanente, eux, contre la souveraineté populaire.

Se ranger parmi les adversaires du Suffrage universel, c'est s'associer aux pires des égoïstes, se montrer provocateur à la révolution envers des Belges loyaux, honnêtes et laborieux, spoliés de ce qui leur appartient naturellement en vertu de leurs droits imprescriptibles d'hommes et de citoyens. Les ennemis du droit de vote universel sont les *fomenteurs de troubles et de révoltes*.

Prendre place parmi les partisans du suffrage universel, c'est s'unir aux hommes d'intelligence et de cœur qui veulent l'égalité entre les Belges, la fin de l'esclavage politique de la classe populaire et celle du despotisme de la caste bourgeoise; c'est, par conséquent, vouloir l'apaisement en permettant aux travailleurs de remédier légalement aux maux et aux injustices dont ils se plaignent. Les partisans du droit de vote universel préconisent seuls le *moyen d'éviter les discordes civiles*.

Il est donc vrai de prétendre qu'avec le droit de vote le peuple peut pacifiquement arriver à réaliser son émancipation, mais que sans le droit de vote il est poussé à la guerre civile par ceux qui le dominent et l'oppriment.

Un marché de voleur

Le raisonnement que la bourgeoisie tient au peuple des ouvriers, paysans, employés et boutiquiers pour essayer d'expliquer son entêtement à refuser le Suffrage universel se résume en une ligne lorsqu'on le dépouille de ses hypocrisies et de ses mensonges; le voici : *Travaillez pour moi, je voterai et je gouvernerai pour vous*. Voilà ce que pense et ce que déclare, avec beaucoup d'hypocrisie et de tournures, la généralité des bourgeois censitaires, qui trompent effrontément la Nation car *c'est pour eux qu'ils gouvernent, comme c'est pour eux surtout que le peuple peine douze mois par an*.

La classe populaire est ainsi victime d'un véritable marché de voleur. Elle se trouverait bien plus heureuse et plus libre si elle se gouvernait elle-même et si, au lieu de travailler pour une caste paresseuse, elle

n'était obligée que de produire pour elle seule. Au lieu de besogner pour autrui et de se laisser diriger par lui, elle devrait adopter et appliquer ce principe : *Travailler pour elle-même et se gouverner elle-même par le Suffrage universel.*

Il arrive toujours que lorsque dans un pays le peuple n'administre pas lui-même les affaires nationales, c'est-à-dire ses affaires, ce sont les habiles et les coquins qui les administrent contrairement aux intentions et aux intérêts populaires.

La religion et le Suffrage universel

Ceux qui profitent du suffrage censitaire et qui craignent le Suffrage universel, ont imaginé de mêler Dieu et la religion à cette question du droit de vote.

Ils espèrent, par l'emploi de cette tactique, réussir à diviser la masse, amenée par le souci de ses intérêts et le respect de sa dignité à réclamer le Suffrage universel, en une fraction catholique ou religieuse et une autre ni catholique ni religieuse. Pendant que les malheureux, ainsi dupés et excités, se chamailleraient à propos d'Eglise et de divinité, la bourgeoisie continuerait à régner et à exploiter.

Jadis, pareille malice aurait pu avoir quelque succès, maintenant il suffira probablement de la signaler pour empêcher sa réussite.

Le catholicisme, le protestantisme, le judaïsme ou le matérialisme n'ont rien de commun avec le Suffrage universel. *Les idées religieuses ou philosophiques doivent se discuter dans les temples ou les églises, les clubs ou les conférences, mais non dans les bureaux électoraux.*

Le Suffrage Universel ne sera pas appelé à se prononcer pour ou contre telle doctrine religieuse, mais bien pour ou contre telle mesure législative, telle proposition d'impôts, telle réforme politique, telle règle économique.

Laisser Dieu et la religion en dehors de cette grande réforme politique du Suffrage universel est pour les ouvriers, les paysans, les employés et les boutiquiers catholiques une obligation impérieuse, et pour les ouvriers, les paysans, les employés et les boutiquiers non-catholiques un devoir que dictent la tolérance, le respect de la foi d'autrui et l'intérêt du peuple.

Le suffrage censitaire et la religion

Le suffrage censitaire ne fait pas distinction, lui, il écrase de charges les petites gens et les malheureux sans s'inquiéter de savoir quel Dieu ils adorent. Il traite de la même manière l'enfant du cultivateur catholique de la Flandre, celui du mineur protestant du Borinage ou du métallurgiste libre-penseur de Liège, quand l'heure du tirage au sort vient à sonner. En temps de crise de misère les gendarmes chargeront, sabre au clair, aussi bien les pieux ouvriers de fabrique de la vallée de la Dendre que les gueules de fusil de la troupe ou de la garde Centre; les gueules de même plomb meurtrier sur les très religieux pêcheurs d'Ostende que sur les voltairiens tisserands de Verviers.

Sans distinction, le régime censitaire pèse également sur les divers éléments formant la masse populaire; sans distinction aussi ces éléments, associés dans une même infériorité et unis dans un même esclavage, se coaliseront contre le censitarisme pour assurer le triomphe du Suffrage universel.

Qu'on lise la Bible ou les brochures rationalistes, qu'on récite les litanies de la Vierge ou les articles de la loi de Moïse, on est également la proie du fisc ou de l'administration censitaire et la production d'un billet de confession n'est jamais parvenue à attendrir soit un porteur de contraintes, soit l'agent d'une société d'expulsion de locataires indigents.

Pour la liste civile du roi, les millions du budget de la guerre, le paiement des prodigalités de tous genres décrétées par les représentants de la bourgeoisie censitaire, il n'y a pas de distinction dans les exigences des insatiables du gouvernement: catholiques ou israélites, protestants ou libres penseurs sont invités à remplir les caisses de l'Etat que le censitarisme vide rapidement, souvent en jetant l'argent par portes et fenêtres.

Le Suffrage universel n'est pas une réforme anti-catholique ou

catholique, c'est une réforme démocratique dont la réalisation doit être poursuivie, jusqu'au bout, par tous les citoyens conscients et intelligents, quelles que soient leurs idées religieuses ou philosophiques, pourvu qu'ils aiment la noble cause du peuple sacrifié.

Les petits imiteront les gros

Quand un ouvrier catholique demande à un gros bourgeois clérical pourquoi on refuse le Suffrage universel au peuple, le dernier assure que la bourgeoisie est bien plus capable et bien plus compétente en matière gouvernementale que la démocratie.

Quand un ouvrier libre-penseur pose une semblable interrogation à un gros bourgeois libéral, c'est par le même langage qu'on lui réplique.

Et quand un gros bourgeois catholique et un gros bourgeois libre-penseur s'entretiennent du Suffrage universel, en ce moment à l'ordre du jour comme il ne le fut jamais, ils sont immédiatement d'accord pour affirmer, avec la même impertinence, la même mauvaise foi et la même animosité, que le peuple est indigne de voter, qu'il en est incapable et que les gros bourgeois de droite et de gauche s'entendront amicalement entre eux pour imposer silence et obéissance au populaire, mécontent et las de la suprématie des censeurs.

C'est du reste l'habitude de ces larrons de s'associer pour tromper, opprimer et dépouiller le peuple; ils ne se disputent que lors du partage du butin.

Unis pour le malheur de la Nation et pour perpétuer sa misérable servitude, les gros bourgeois montrent par leur conduite celle que les petits gens doivent adopter afin d'être victorieux dans leur lutte pour l'établissement du Suffrage universel. A l'union des oppresseurs, associés pour le mal et l'injustice, il faut opposer la coalition des opprimés, ligés pour la justice et le bien de la masse.

Il n'y a rien de plus logique et de plus légitime que d'opposer à l'association des malfaiteurs publics, qui s'obstinent à priver

le peuple de ses droits en lui refusant le Suffrage universel, l'association des honnêtes gens, victimes de la malfaisante vengeance qui a accaparé le pouvoir.

Soufflez sur cette sornette

Voyez une bulle de savon, grosse comme un boulet de canon; soufflez tout doucement.... Qu'arrive-t-il? La bulle s'évanouit.

Les censitaires sont très adroits à faire des bulles de savon et à les donner ensuite pour des boulets de canon. Il n'y a donc pas à s'étonner ou à s'effrayer d'un de leurs tours; il suffira de souffler pour être fixé, on pourra rire après.

Un de leurs arguments favoris, leur cheval de bataille, consiste en effet à prétendre que puisque seuls les contribuables ou les censitaires paient des impôts, seuls ils sont désignés pour choisir les députés et les ministres qui prélèvent les contributions et règlent l'emploi de ce que ces dernières produisent. Soufflez vite sur cette bêtise et détruisez-la.

L'épicier, le cabaretier, le boulanger, le négociant sont des contribuables, c'est-à-dire qu'ils versent tous les douze mois une certaine quantité de francs, montant de leurs *impositions directes*, dans la caisse du receveur des contributions. Comment ont-ils payé ces impositions? Tout uniment avec l'argent du consommateur, du client, du public, de tout le monde, donc, du peuple surtout.

Sur chaque pain, sur chaque livre de sucre, sur chaque verre de bière, sur chaque goutte de genièvre ou sur chaque aune d'étoffe, ces débitants, qui ne font que partager entre plusieurs personnes composant leur clientèle, ce que les ouvriers agricoles et industriels ont créé ou produit, prélèvent du bénéfice et c'est avec tous les bénéfices réunis qu'ils paient le receveur des contributions ainsi que le propriétaire... et se font des rentes par dessus le marché. Nous sommes tous des contribuables et ils ne sont, eux, ces censitaires très

prétentieux et très fats, que des intermédiaires entre le fisc et le public.

Le propriétaire de maisons ou de terres est dans le même cas. Le loyer, dont le paysan ou le prolétaire solde le montant entre ses mains, est partiellement employé à acquitter l'impôt foncier et les autres taxes sur les propriétés immobilières. Louez un lopin de terre à raison de dix francs par an ou une mansarde à raison de cinq francs par mois et vous paierez l'impôt que le propriétaire, tout orgueilleux d'être un *contribuable important*, doit, comme le plus modeste commissionnaire, porter en votre lieu et place au bureau du receveur.

Une petite explication d'une simplicité enfantine, suffit, on le voit, à prouver irréfutablement que les *gros bourgeois malins*, qui soutiennent avec gravité et majesté que seuls les contribuables doivent être électeurs, sont *inconsciemment des adhérents au Suffrage universel*.

Tous les citoyens d'un pays alimentent les caisses de l'Etat, les plus pauvres sont même les plus imposés, tous les citoyens ont donc le droit de contrôler, par le Suffrage universel, comment l'impôt est établi et comment son produit est réparti.

La plaisanterie de la légalité

Les censitaires ne sont pas souvent drôles, mais ils ont cependant quelquefois des accès de gaieté. De temps en temps ils renouvellent, entre autres, la plaisanterie de la légalité. Ils affichent alors pour cette légalité, qu'ils ont façonnée à leur image, une dévotion farouche qu'ils veulent faire partager à tous leurs compatriotes, et leur indignation est profonde quand quelqu'un leur résiste.

En Afrique et en Australie, on rencontre des sauvages qui taillent dans le bois de grossières et grotesques idoles devant lesquelles ils s'agenouillent. Pour ces dieux ridicules, ils sont pénétrés d'une vénération qu'ils contraignent les voyageurs à pratiquer comme eux.

En Belgique, les censitaires imitent ce procédé : avec leurs bulletins de vote ils fabriquent une législature et

une législation à leur ressemblance, puis décrètent que ceux qui refuseront d'adorer ces produits de leur fabrication seront bafoués, poursuivis, condamnés, incarcérés et au besoin guillotisés !

Comme en dehors du Suffrage universel il n'y a pas vraiment de légalité dans un pays, qu'il n'y a et ne peut y avoir qu'arbitraire, la bourgeoisie censitaire ne sait, dans le sens strict et exact du mot, rien établir de légal.

Sa légalité censitaire n'a de légale que l'apparence, car sans consultation populaire il n'y a pas de légalité, il y a de la dictature, quelle que soit l'étiquette dont on fasse usage pour le dissimuler.

On ne dicte pas la loi à un peuple et on ne lui intime plus de nos jours l'ordre de s'y soumettre; il la discute, l'adopte et l'applique lui-même. Telle est la doctrine démocratique, contre laquelle ne sauraient prévaloir longtemps le jésuitisme et la violence censitaires.

Toute loi qui n'émane pas de la volonté populaire est vicieuse dans son origine et son application constitue une violation de la souveraineté populaire; le Suffrage universel peut seul permettre à la nation d'exprimer sa volonté et de créer une légalité véritable.

Où sont les insurgés ?

Un homme plein de courage et de bonne volonté est au travail de l'aube au coucher du soleil. Il ne demande qu'à jouir en paix et en liberté du fruit de son labeur.

Auprès de lui, il y a un autre homme qui, sans rime ni raison, l'accable d'avanies, lui donne des ordres et vient encore, à la fin de la journée, emporter une bonne part du produit du travail accompli.

Si le premier, le laborieux, se fâche, fait comprendre à l'autre qu'il veut être tranquille et finit par le chasser, vous vous écrieriez que c'est encore agir avec douceur et patience. Les censitaires, au contraire, s'indigneront, prendront parti pour l'oisif et trouveront que le travailleur s'insurge!

C'est ce raisonnement qu'ils emploient toujours

quand la masse s'agite en revendiquant son droit et sa liberté politique. La bourgeoisie censitaire est en état d'insurrection contre le peuple, et chaque fois que celui parle de s'affranchir, elle le traite d'insurgé dont il faut à tout prix se tenir prêt à réprimer les excès. A l'en croire, la nation serait dans l'obligation d'accepter une perpétuelle servitude et de considérer l'abaissement comme son lot.

Un vrai censitaire s'imagine volontiers qu'il a été mis au monde afin de gouverner, et il croit sincèrement que les autres citoyens n'existent que pour exécuter ses décisions et travailler à son profit.

Les seuls insurgés qu'il y ait en Belgique sont les censitaires et c'est pour que leur révolte cesse, qu'il est indispensable de poursuivre sans faiblesse et sans hésitation l'instauration du Suffrage universel.

Vouloir maintenir la suprématie d'une classe de citoyens sur toutes les autres, vingt fois plus nombreuses, c'est s'insurger contre le droit, l'égalité et la justice ; vouloir le Suffrage universel, c'est être décidé à mettre fin à l'état insurrectionnel dans lequel la nation vit depuis trop longtemps.

Où sont les violents ?

Dès que devant certains individus on parle du Suffrage universel, ils ont tout prêt un argument, très mauvais, qu'ils utilisent à chaque occasion. « Ce sont les violents, disent ils, qui exigent le Suffrage universel et ce sont les hommes d'ordre qui le repoussent. » On devine quelles tirades boursofflées sur la violence et l'ordre accompagnent cette argumentation.

Comme toujours, ce raisonnement se retourne contre les censitaires qui l'emploient. Les seuls partisans de la violence, ou mieux ses seuls pratiquants, ce sont les bourgeois censitaires. La démonstration sera claire.

Qu'on licencie demain l'armée et que la bourgeoisie dirigeante soit privée de baïonnettes, de sabres et de canons, ne se produira-t-il rien ? En vingt-quatre ou quarante-huit heures — la bourgeoisie et le peuple en sont également convaincus — le censitarisme et tous les

abus qu'il engendre auraient disparu. N'étant plus maintenu par la force et la violence, le populaire s'empreserait de décréter le Suffrage universel et de se donner des institutions démocratiques.

Cela se ferait sans le moindre hésitation, comme une chose simple, naturelle et logique. Quelle conclusion faut il en tirer ? Celle-ci : c'est que le régime actuel s'il ne reposait pas sur la force ne subsisterait pas, car il est opposé à la volonté naturelle et aux aspirations de la population du pays : il est vraiment révolutionnaire, c'est un fait indiscutable.

La meilleure preuve que le censitarisme est un régime de violence, c'est qu'il ne subsiste que parce que la force brutale le maintient, tandis que le Suffrage universel, qui assurerait à chacun sa part d'intervention dans les affaires publiques, n'est écarté par l'oligarchie censitaire que grâce à l'emploi des moyens violents.

Les dangers du censitarisme

Le censitarisme ne représentant que les intérêts d'une classe de gens, il arrive que les intérêts de tous les autres citoyens sont sacrifiés. On conçoit dès lors que plus ce régime dure, plus il augmente le nombre des mécontents et plus il aggrave les mécontentements.

Prenez le cheval le meilleur, le plus doux et le plus courageux, surchargez-le, rudoyez-le, frappez-le sans cesse et vous le ferez ruer, mordre et se cabrer, car vous l'aurez poussé à bout. Le peuple de Belgique ressemble à ce bon cheval qu'on accable de mauvais traitements et qui ne reçoit que des coups de fouet pour récompense. Sa patience s'épuisera; à voir toujours sa mangeoire presque vide et à sentir les lanières le flageller constamment, il changera forcément d'humeur et de caractère et ce seront alors des luttes interminables, voulues et amenées par les censitaires.

Au lieu d'attendre que ces hostilités se produisent et se reproduisent ensuite, il serait cent fois préférable que la partie de la bourgeoisie chez qui les pensées

égoïstes n'ont pas pris tout à fait le dessus exerçât toute son influence pour faciliter l'avènement du Suffrage universel.

Les dangers de l'heure présente ne viennent pas du peuple qui revendique son droit avec fermeté, ils résultent de l'attitude des censitaires.

Il dépend de la bourgeoisie seule que la grande question du Suffrage universel se résolve sans guerre civile; qu'elle ne refuse pas au peuple l'accès à la vie nationale par l'exercice du Suffrage universel et la grande querelle politique qui s'envenime s'apaisera bientôt.

Allons droit notre route !

Pour le populaire, il n'a qu'à suivre sa route. Il va vers le Suffrage universel sans souhaiter de bagarres ou de conflits. Le Suffrage universel est son bien, il le sait, il veut le prendre et en user.

Si sur sa route quelqu'un le bouscule, il le repoussera et il finira quand même par passer outre et par arriver au but.

Ce qu'il y a de positif, c'est qu'il s'est mis dans la tête d'avoir son droit de vote et qu'il l'aura malgré monarchie, aristocratie et bourgeoisie.

Il culbutera ce qu'on mettra devant lui, il brisera ce qui voudra l'arrêter, il châtiara ceux qui le menaceront et il finira par triompher parce qu'il est LA FORCE et que le Suffrage universel est SON DROIT.

Le peuple ne veut de mal à personne et il est résolu à suivre tout droit sa route ; c'est le Suffrage universel qu'il est décidé à avoir parce qu'il lui appartient et parce qu'il lui est nécessaire, IL L'AURA, quoique disent ou fassent les censitaires et leurs gouvernants parce que lorsqu'un PEUPLE VEUT, SA VOLONTÉ FINIT TOUJOURS PAR S'IMPOSER.

Le 10 Août à Bruxelles !

La première chose à faire pour les partisans du Suffrage universel c'est de venir à Bruxelles le 10 Août. Plus nombreux on sera et mieux cela vaudra pour cette belle cause.

En juillet, la bourgeoisie censitaire se rendra dans la capitale pour assister aux Fêtes dynastiques et admirer le roi, son fétiche.

En août, la démocratie ouvrière ira à Bruxelles pour prendre part à la grande démonstration populaire et acclamer le SUFFRAGE UNIVERSEL, SON DROIT.

Rendez-vous général, donc, à Bruxelles le 10 Août pour tous les partisans du Suffrage universel, pour tous les vrais et sincères amis du Peuple.

Bruxelles, 30 Juin 1890.

JEAN VOLDERS.

